Archives départementales
de la Somme

Xavier Daugy,
Conception Graphique : Chovaux Mathéo

La Découverte du Mois

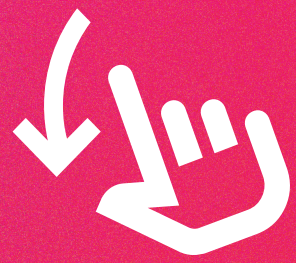

La Découverte du Mois - La Césarienne

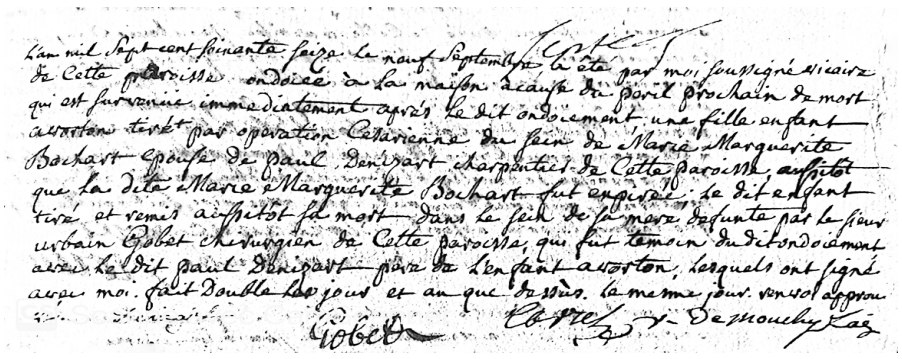

Enregistrement d'un accouchement par césarienne effectué à Monchy-Lagache en 1776 (Archives de la Somme, 332 E_DEP 8).

L'an mil sept cent soixante seize le neuf septembre a été par moi soussigné vicaire de cette paroisse ondoyé à la maison à cause du péril prochain de mort qui est survenu immédiatement après le dit ondoiement, une fille enfant avorton tiré par opération césarienne du sein de Marie Marguerite Bochart, épouse de Paul Denizart, charpentier de cette paroisse, aussitôt que la dite Marie Marguerite Bochart fut expirée ; le dit enfant tiré et remis aussitôt sa mort dans le sein de sa mère défunte par le sieur Urbain Gobet, chirurgien de cette paroisse, qui fut témoin dudit ondoiement avec le dit Paul Denizart, père de l'enfant avorton, lesquels ont signé avec moi.

Un document rare à Monchy-Lagache !

Cet acte trouvé en cours de classement des archives communales de Monchy-Lagache par le Service d'aide aux communes des Archives départementales de la Somme est à l'heure actuelle le seul document identifié permettant d'aborder l'histoire de la césarienne dans les fonds départementaux.
En effet, bien que les Archives de la Somme conservent plusieurs fonds hospitaliers, les dossiers des patients ne font pas partie des documents conservés.

La loi impose la destruction par les établissements hospitaliers, 20 ans après le dernier passage du patient dans la structure concernée.

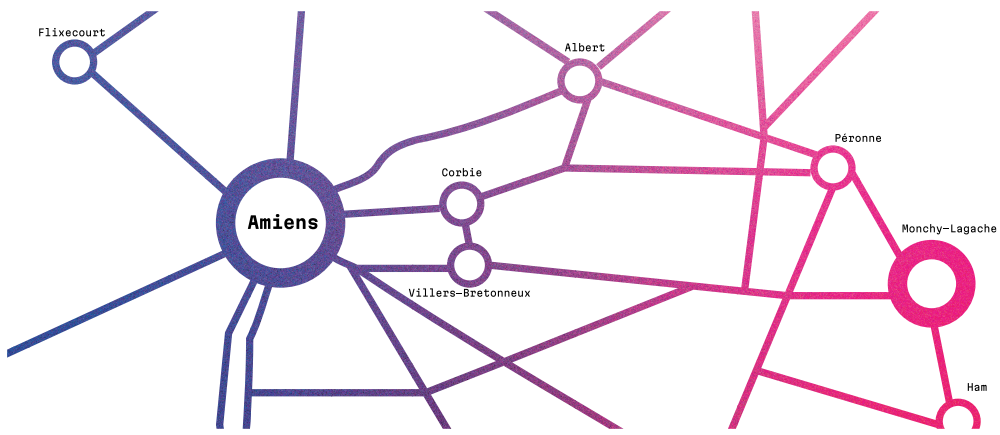

Un peu d'Histoire !

Des preuves archéologiques égyptiennes font remonter la pratique de la césarienne bien avant l'Empire romain.

Cette procédure est alors pratiquée dans le but de sauver l'enfant dont la mère est décédée en couches. Le terme césarienne est souvent associé à l'empereur Jules César bien que ce dernier ne semble pas être né à l'aide de cette intervention chirurgicale.
Au Moyen-Age, la question théologique est de déterminer le moment où le fœtus doit recevoir le baptême afin de ne pas rejoindre les limbes de l'Enfer. La pratique de la césarienne *post-mortem* devient un moyen de baptiser le plus grand nombre de personnes possible. Cette pratique semble encore avoir lieu au XVIII[e] siècle comme le montre l'acte de Monchy-Lagache.
En France le premier ouvrage sur le sujet est publié par le médecin du duc de Nevers, François Rousset. Ce dernier publie en 1581 le *Traité nouveau de l'hysterotomotokie ou enfantement caesarien…* Cet ouvrage a des conséquences désastreuses pour les femmes puisque l'auteur prescrit de replacer la matrice sans avoir recours à la couture ; nombre de femmes décèdent d'hémorragie.

Il faut attendre le XVIII[e] siècle pour que des tentatives de suture de l'utérus soient expérimentées. De nombreux problèmes restent encore à régler, le fil utilisé pour la suture, le sens d'incision de l'utérus, la pratique de l'hystérectomie, l'anesthésie et les infections post-opératoires.
Concernant l'incision, l'invention du principe de la césarienne extra-péritonéale, qui permet de réaliser une césarienne sans avoir à inciser le péritoine, est due à Auguste César Baudelocque, né à Hailles le 9 octobre 1795. Ce dernier, neveu du célèbre accoucheur Jean-Louis Baudelocque, dont les travaux ont révolutionné l'art de l'obstétrique, débute ses études de médecine à Amiens en 1810. En 1818, il devient interne à la maternité de Paris et reçoit le titre de docteur en 1822. En 1823, ses travaux sont reconnus par l'Académie royale de médecine et Baudelocque devient membre adjoint de la section accouchement.
En 1831, il devient médecin à l'hôpital des enfants de Paris. Il décède à Boves le 20 mai 1851. L'ensemble de sa collection de travaux de recherche est aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Amiens. La pratique d'incision proposée par Baudelocque n'est véritablement utilisée qu'à partir de la fin du XX[e] siècle.
Avec les avancées de la recherche, la césarienne est devenue une intervention de mieux en mieux maitrisée. Devenue une procédure courante aujourd'hui, elle est réalisée pour diverses raisons, notamment en cas de complications pendant la grossesse, suite à un travail difficile et à risque, pour des problèmes de santé de la mère ou du fœtus ou même par choix personnel de la mère.